



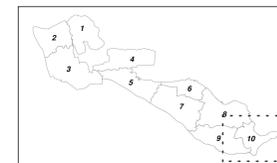
### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DC 10 21  
PRÉF 17

MODIFICATION N°1

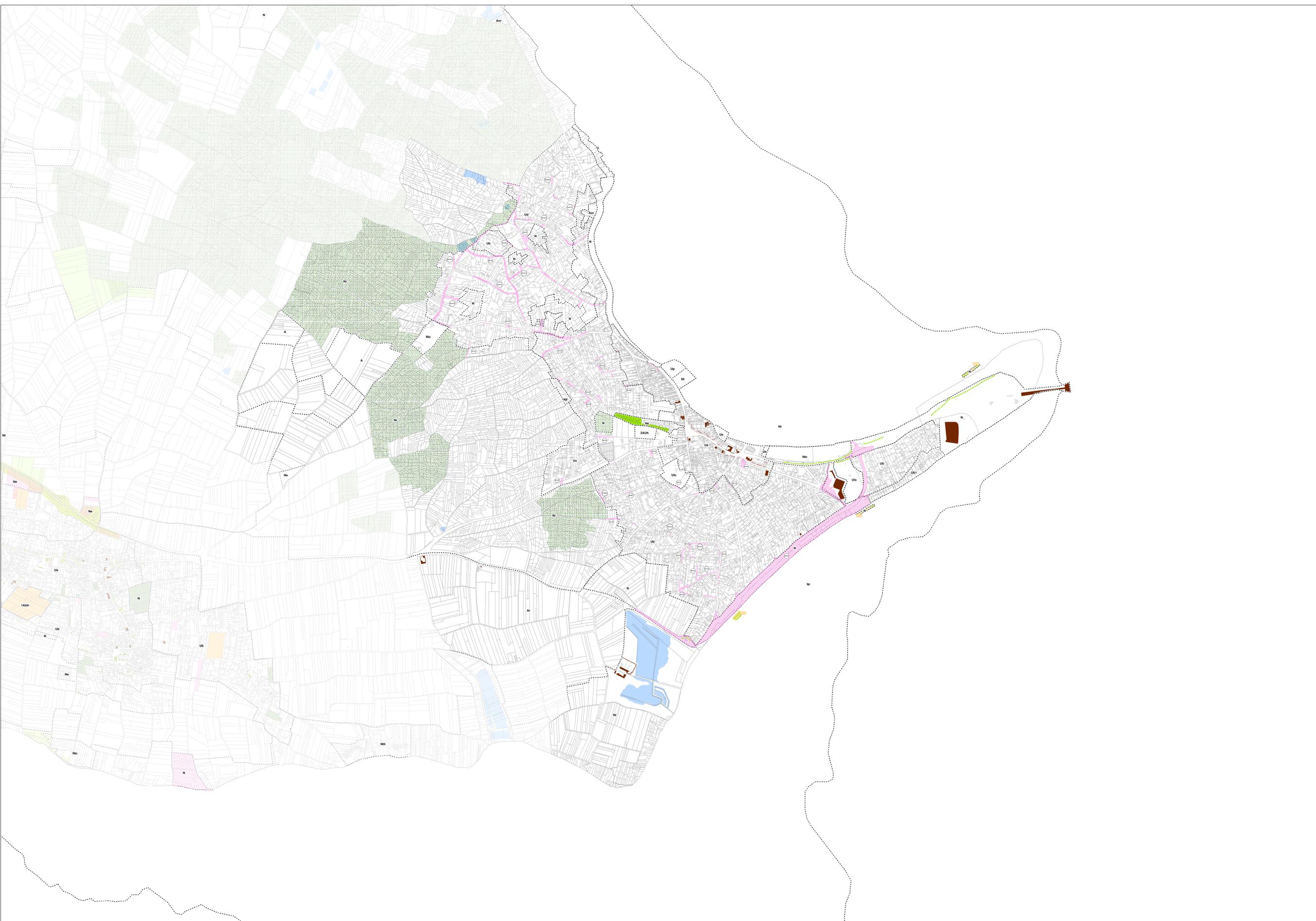
Pièce n°3.2-1  
Règlement graphique

### Plan n°10 - Commune de Rivedoux Plage



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021



- ..... Limite de zone
- Prescriptions**
- Emplacements réservés
  - Servitudes dans l'attente d'un projet d'aménagement global
  - Espaces boisés classés
  - Linéaire commercial à protéger
- Éléments du paysage, sites et secteurs à protéger**
- Protection du Patrimoine bâti
- Protection du Patrimoine végétal**
- Arbre
  - Alignement d'arbres
  - Haie
  - Boisements d'intérêt
  - Clos et jardins d'intérêt
  - Parcs
  - Zones humides
- Orientations d'Aménagement et de Programmation**
- Sectorielles
  - Thématiques
- Risques naturels**
- Périmètre soumis au risque d'inondation (remontée de nappe)

- Zones urbaines (U)**
- Ua - Noyaux anciens des centres-bourgs
  - Ua - Extensions denses et structurées (comprenant les sous-secteurs Ua1 et Ua2) des centres-bourgs
  - Uc - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
  - Ud - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
  - Ue - Secteur à vocation tertiaire
  - Uf - Secteur à vocation touristique (complexes hôteliers)
  - Ug - Secteur à vocation touristique (complexes hôteliers/villégiaturistes)
  - Uh - Secteur à vocation tertiaire (complexes hôteliers/villégiaturistes)
  - Ui - Secteur à vocation tertiaire (complexes hôteliers/villégiaturistes)
- Zones d'activités (A)**
- Aa - Secteur à vocation agricole
  - Ab - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables
  - Ac - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables
  - Ad - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables
- Zones naturelles (N)**
- N - Secteur naturel
  - Nc - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes
  - Nd - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
  - Ne - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt individuel
  - Nf - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt individuel
  - Ng - Secteur naturel à vocation d'activités équestres
  - Nh - Secteur naturel à vocation d'activités sportives
  - Ni - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
  - Nj - Secteur naturel à vocation récréative
  - Nk - Secteur naturel à vocation touristique (camping/conservatoire)
  - Nl - Secteur naturel à vocation touristique (complexes hôteliers/villégiaturistes)
  - Nm - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

**LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THÉMATIQUES**

N°	Désignation
Th19	Paysage : intégration des installations de plage
Th20	Commerces

**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

N°	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
ER-A10	CRÉATION D'UNE ALLEE DE STATIONNEMENT	847,61 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-B10	CRÉATION D'UNE VOIE PAVÉE	10,82 m <sup>2</sup>	Département de la Charente-Maritime
ER-C10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 288,27 m <sup>2</sup>	288,27 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-D10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 170,63 m <sup>2</sup>	170,63 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-E10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 55,21 m <sup>2</sup>	55,21 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-F10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 300,46 m <sup>2</sup>	300,46 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-G10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 267,65 m <sup>2</sup>	267,65 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-H10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 172,71 m <sup>2</sup>	172,71 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-I10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 184,86 m <sup>2</sup>	184,86 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-J10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 248,79 m <sup>2</sup>	248,79 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-K10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 199,98 m <sup>2</sup>	199,98 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-L10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 154,86 m <sup>2</sup>	154,86 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-M10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 114,91 m <sup>2</sup>	114,91 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-N10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 416,41 m <sup>2</sup>	416,41 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-O10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 146,46 m <sup>2</sup>	146,46 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-P10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 101,91 m <sup>2</sup>	101,91 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-Q10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 258,08 m <sup>2</sup>	258,08 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-R10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 145,11 m <sup>2</sup>	145,11 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-S10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 185,82 m <sup>2</sup>	185,82 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-T10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 150,06 m <sup>2</sup>	150,06 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-U10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 120,26 m <sup>2</sup>	120,26 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-V10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 445,17 m <sup>2</sup>	445,17 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-W10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 109,75 m <sup>2</sup>	109,75 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-X10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 186,32 m <sup>2</sup>	186,32 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-Y10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 150,06 m <sup>2</sup>	150,06 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-Z10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 120,26 m <sup>2</sup>	120,26 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AA10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 445,17 m <sup>2</sup>	445,17 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AB10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 109,75 m <sup>2</sup>	109,75 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AC10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 186,32 m <sup>2</sup>	186,32 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AD10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 150,06 m <sup>2</sup>	150,06 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AE10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 120,26 m <sup>2</sup>	120,26 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AF10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 445,17 m <sup>2</sup>	445,17 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AG10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 109,75 m <sup>2</sup>	109,75 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AH10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 186,32 m <sup>2</sup>	186,32 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AI10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 150,06 m <sup>2</sup>	150,06 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AJ10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 120,26 m <sup>2</sup>	120,26 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AK10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 445,17 m <sup>2</sup>	445,17 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AL10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 109,75 m <sup>2</sup>	109,75 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage
ER-AM10	CRÉATION D'UNE VOIRIE (ALIGNEMENT) RUE 186,32 m <sup>2</sup>	186,32 m <sup>2</sup>	Commune de Rivedoux Plage

Source : Communauté de Communes de l'île de Ré - Service Aménagement du Territoire - Modification n°1 du PLU  
Rivedoux Plage - Commune de Rivedoux Plage - Mise à jour - Juin 2020  
Date d'adoption : 15/09/2021